



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

4d – Cahier des éléments repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Malafretaz



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le	13 Décembre 2022
Arrêt-Projet approuvé par délibération le	21 Juillet 2025



Rédaction : Etienne POULACHON

Cartographie : Étienne POULACHON

Photographie de couverture : Mosaïque Environnement



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
LE CODE DE L'URBANISME	3
CARTOGRAPHIE REPÉRANT LES ÉLÉMENTS	4
<u>ÉLÉMENTS REPÉRÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU</u>	<u>5</u>
<u>CODE DE L'URBANISME</u>	<u>5</u>
M1 – DEMEURE BOURGEOISE ET SON PARC.....	7
• PRÉSENTATION.....	7
• PRESCRIPTIONS.....	8
M2 – DEMEURE BOURGEOISE	9
• PRÉSENTATION.....	9
• PRESCRIPTIONS.....	10
M3 – MOULIN LE LONG DE LA RD 28	11
• PRÉSENTATION.....	11
• PRESCRIPTIONS.....	12
M4 – REYSSOUZE ET SON AMÉNAGEMENT	13
• PRÉSENTATION.....	13
• PRESCRIPTIONS.....	14
M5 – MOULIN CONDAMMAZ	15
• PRÉSENTATION.....	15
• PRESCRIPTIONS.....	17
M6 – ANCIENNE GRANGE A PANS DE BOIS	18
• PRÉSENTATION.....	18
• PRESCRIPTIONS.....	19
M7 ET M8 – GRANGES A PANS DE BOIS RÉHABILITÉES.....	20
• PRÉSENTATION.....	20
• PRESCRIPTIONS.....	21
M9 – GRANGE A PANS DE BOIS RÉHABILITÉE.....	22
• PRÉSENTATION.....	22
• PRESCRIPTIONS.....	23
M10 – GRANGE A PANS DE BOIS RÉHABILITÉE.....	24
• PRÉSENTATION.....	24

• PRESCRIPTIONS.....	25
M11 – ÉGLISE ET SA PLACE	26
• PRÉSENTATION.....	26
• PRESCRIPTIONS.....	27
M12 – HABITATION À PANS DE BOIS.....	28
• PRÉSENTATION.....	28
• PRESCRIPTIONS.....	30
M13 – GRANGE À PANS DE BOIS DU DOMAINES DES BROUILLES.....	31
• PRÉSENTATION.....	31
• PRESCRIPTIONS.....	32
M14 – GRANGE À PANS D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE.....	33
• PRÉSENTATION.....	33
• PRESCRIPTIONS.....	34



INTRODUCTION

1



LE CODE DE L'URBANISME

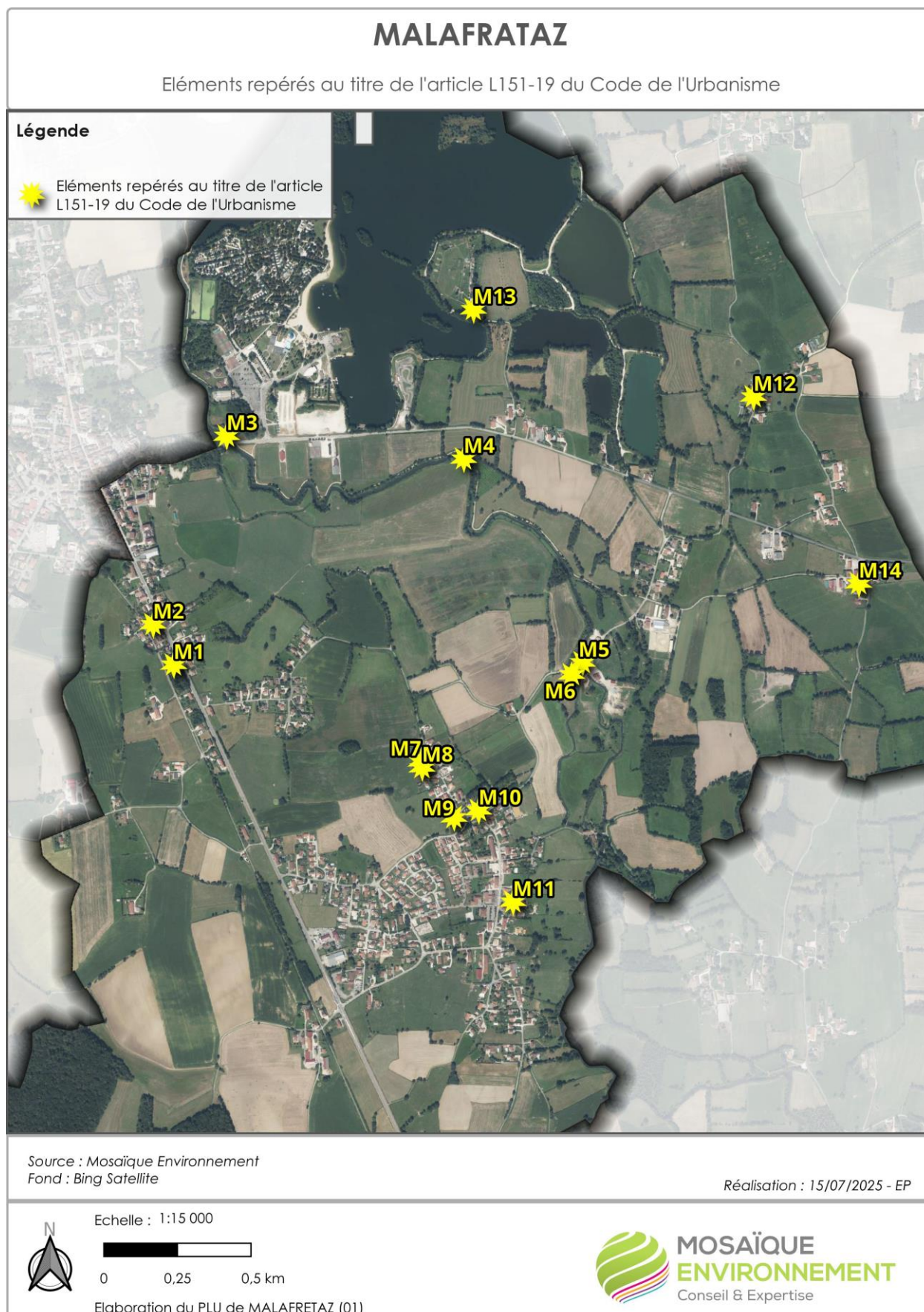
Rappel de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. »

Les éléments identifiés au titre du L.151-19, les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le PLU a identifié, en application du L.151-19, comme présentant un ordre culturel, historique ou architectural, doivent être précédés d'une déclaration préalable.

Ces éléments patrimoniaux d'intérêt architectural, historique et culturel sont repérés ci-après.

CARTOGRAPHIE REPÉRANT LES ÉLÉMENTS





ÉLÉMENTS REPÉRÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME

2



M1 – DEMEURE BOURGEOISE ET SON PARC

• Présentation

Sur l'axe principal qu'est la RD 975, en sortie Nord de la commune et à proximité directe avec le faubourg de Montrevel-en-Bresse, nous retrouvons une demeure bourgeoise historique du territoire. En retrait de la voie, elle dispose d'une structure architecturale symétrique, homogène et aux percements ordonnancés, proportionnés, lui conférant, ainsi, son caractère.

Nous retrouvons un bâtiment principal d'habitation et ses annexes, en bordure Nord de la parcelle.

Ce n'est sans oublier, son parc arboré qui constitue un élément de paysage éminent sur le secteur, en particulier de par son positionnement le long de l'axe routier le plus important de la commune. Cet ensemble dispose, de fait, d'un effet de vitrine et se distingue clairement dans le paysage depuis la pratique de cette voie.





• **Prescriptions**

Les demeures bourgeoises anciennes, souvent édifiées entre le XVIIIe et le début du XXe siècle, constituent un patrimoine architectural remarquable. Leur caractère se manifeste notamment par une composition rigoureuse, une symétrie affirmée, des percements réguliers et une ornementation mesurée. La préservation de ce type de bâti repose sur un ensemble de prescriptions visant à conserver son authenticité, sa cohérence esthétique et sa valeur historique.

Le bâtiment principal doit pouvoir garder son caractère en préservant tant le volume que son aspect. Les percements sont ordonnancés et de même proportion et doivent être conservés ainsi.

Si la préservation de l'architecture d'origine d'une demeure bourgeoise ancienne repose sur le respect de sa composition symétrique, de l'ordonnancement de ses percements, et de l'authenticité de ses matériaux, il est admis que les communes peuvent offrir un champ plus ouvert à l'intervention architecturale, à condition qu'elles soient réalisées avec exigence et discernement (volume sobre, matériaux nobles, traitement soigné de la transition...).

Le parc paysager devra, lui aussi, fait l'objet d'une préservation au maximum, et en particulier les plantations présentes.

M2 – DEMEURE BOURGEOISE

- **Présentation**

Sur l'axe principal qu'est la RD 975, en sortie Nord de la commune et à proximité directe avec le faubourg de Montrevel-en-Bresse, cette ancienne demeure bourgeoise s'élève avec une rigueur classique, marquée par une composition symétrique de sa façade principale. De plan rectangulaire, l'édifice se développe sur deux à trois niveaux — rez-de-chaussée, étage noble, et parfois un comble à lucarnes.

L'ensemble de la façade est organisé selon un axe de symétrie où l'on trouve généralement l'entrée principale, encadrée d'un encadrement en pierre de taille.

Les percements, réguliers et ordonnancés sur chaque niveau, respectent un rythme rigoureux : les baies sont alignées verticalement et horizontalement, avec des dimensions décroissantes selon les étages — grandes fenêtres au rez-de-chaussée, plus petites aux étages supérieurs — traduisant la hiérarchie des espaces intérieurs.

Une extension remaniée semble avoir été faite sur le bâtiment principal afin d'y intégrer un espace de garage.





• **Prescriptions**

Les demeures bourgeoises anciennes, souvent édifiées entre le XVIIIe et le début du XXe siècle, constituent un patrimoine architectural remarquable. Leur caractère se manifeste notamment par une composition rigoureuse, une symétrie affirmée, des percements réguliers et une ornementation mesurée. La préservation de ce type de bâti repose sur un ensemble de prescriptions visant à conserver son authenticité, sa cohérence esthétique et sa valeur historique.

Le bâtiment principal doit pouvoir garder son caractère en préservant tant le volume que son aspect. Les percements sont ordonnancés et de même proportion et doivent être conservés ainsi.

Si la préservation de l'architecture d'origine d'une demeure bourgeoise ancienne repose sur le respect de sa composition symétrique, de l'ordonnancement de ses percements, et de l'authenticité de ses matériaux, il est admis que l'extension contemporaine peut offrir un champ plus ouvert à l'intervention architecturale, à condition qu'elle soit réalisée avec exigence et discernement (volume sobre, matériaux nobles, traitement soigné de la transition...).

M3 – MOULIN LE LONG DE LA RD 28

• Présentation

Situé en bordure de la RD 28, le moulin de Malafretaz se distingue par sa silhouette traditionnelle et son implantation en lien étroit avec l'eau. Le bâtiment principal, de plan rectangulaire, est construit en pan de bois, typique de l'architecture rurale de la région. La structure laisse apparaître un colombage apparent, rythmé par des remplissages en maçonnerie légère (torchis ou briques), conférant à l'ensemble un caractère à la fois authentique et vernaculaire.

L'élévation est ordonnée et équilibrée, avec des percements réguliers adaptés à la fonction initiale du moulin. Les baies, de dimensions modestes et proportionnées au volume, participent à la sobriété de la façade et à son intégration dans le paysage rural environnant.

Une extension a été ajoutée sur l'un des côtés du bâtiment, dans un volume simple, respectueux de l'échelle du bâti existant. Cette adjonction contemporaine se distingue par une architecture discrète, aux lignes épurées, tout en reprenant le rythme des ouvertures de manière cohérente. Elle permet d'accompagner l'évolution fonctionnelle du site sans nuire à la lisibilité du volume d'origine.

À l'avant du moulin, un espace en eau, vestige de l'ancien fonctionnement hydraulique du site, est toujours présent. Il est équipé d'une vanne métallique, encore visible, qui témoigne de l'activité ancienne du lieu et de son lien étroit avec la gestion de la ressource hydraulique.

Dans l'ensemble, le moulin de Malafretaz présente une valeur paysagère et patrimoniale forte, notamment par son rapport direct à l'eau, son architecture en pan de bois conservée et la qualité mesurée de son extension, qui préserve l'équilibre général du site





- **Prescriptions**

Afin de préserver l'identité du moulin de Malafretaz, il est essentiel de maintenir l'authenticité du bâtiment principal en pan de bois, en conservant les structures à colombages apparents, les percements d'origine et les matériaux traditionnels. Toute intervention sur le bâti ancien devra rester sobre, respectueuse et réversible.

L'extension existante, discrète et bien intégrée, pourra faire l'objet d'évolutions à condition de conserver sa volumétrie simple et le rythme proportionné de ses ouvertures. L'emploi de matériaux contemporains de qualité, en harmonie avec le bâti principal, est recommandé.

L'espace en eau situé à l'avant, avec sa vanne visible, constitue un élément fort du site. Sa préservation est indispensable pour maintenir la lecture hydraulique du moulin et son lien avec le paysage. Enfin, tout aménagement futur devra s'inscrire dans une démarche mesurée, valorisant le caractère patrimonial et paysager de l'ensemble.

M4 – REYSSOUZE ET SON AMÉNAGEMENT

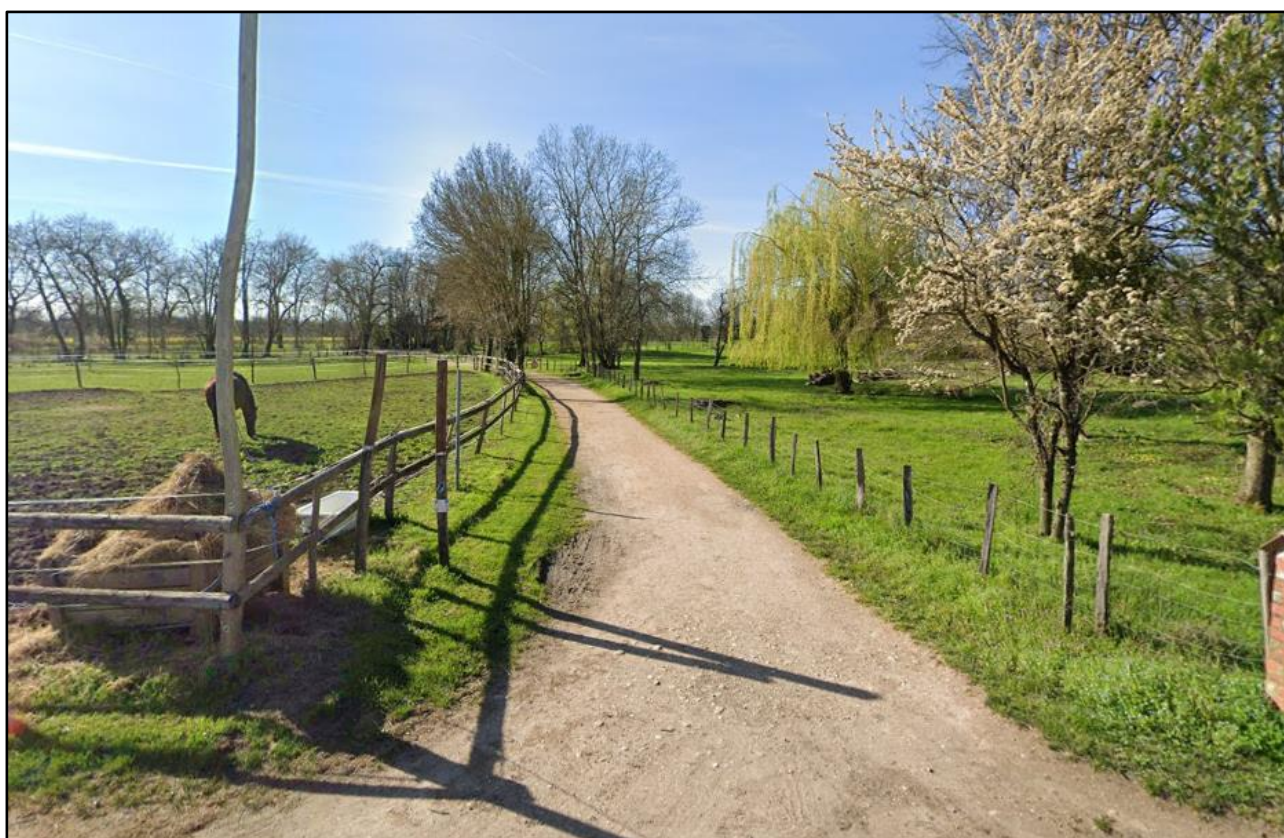
• Présentation

L'aménagement des abords de la Reyssouze révèle un véritable travail de mise en valeur paysagère, alliant préservation écologique et valorisation de l'usage public. Le cheminement aménagé le long de la rivière offre un espace de promenade fluide et apaisant, parfaitement intégré à son environnement naturel.

La présence continue de la ripisylve, cette végétation typique des bords de cours d'eau, structure le paysage et crée un cadre ombragé, vivant au fil des saisons. Elle participe à la qualité écologique du site, tout en conférant au lieu une atmosphère intime et fraîche, propice à la détente.

Le parcours, discret et non artificialisé, respecte les formes du terrain et la dynamique du milieu. Il permet une immersion douce dans le paysage fluvial, tout en assurant la préservation des habitats naturels.

Cet aménagement fait de la Reyssouze à Malafretaz un lieu de ressourcement et de promenade pour les habitants comme pour les visiteurs, où la présence de l'eau, de la végétation et du calme offre une expérience paysagère simple et authentique, en lien direct avec la nature.





• **Prescriptions**

Le site aménagé le long de la Reyssouze à Malafretaz constitue un espace paysager de grande qualité, associant un milieu naturel préservé, une ripisylve bien développée et un cheminement doux propice à la promenade. Afin d'assurer la pérennité de cet équilibre entre nature et usage, plusieurs principes de préservation doivent être respectés.

Il convient tout d'abord de maintenir la continuité écologique de la ripisylve, en évitant les coupes excessives ou les interventions lourdes susceptibles de rompre la trame végétale.

Les aménagements existants, tels que le chemin piétonnier, les points de repos ou le mobilier, doivent être entretenus dans le respect du site, sans artificialisation excessive ni extension inappropriée. Toute intervention future devra s'inscrire dans une démarche sobre, réversible et respectueuse de l'esprit des lieux.

La cohabitation entre l'homme et le milieu naturel doit rester au cœur du projet : les usages doivent être orientés vers la détente, la marche et la découverte douce du paysage, en évitant les pratiques susceptibles de nuire à la faune, à la flore ou à la tranquillité du site.

Enfin, une surveillance régulière de l'érosion des berges, de la qualité de l'eau et de la fréquentation est recommandée pour adapter la gestion du site de manière raisonnée, dans une logique de long terme.

Ainsi préservé, le site de la Reyssouze pourra continuer à offrir un cadre de vie agréable, un espace de promenade privilégié, et un paysage vivant et naturel au cœur de la commune de Malafretaz.

M5 – MOULIN CONDAMMAZ

• Présentation

Le moulin Condammaz se distingue par sa présence sobre et remarquable dans le paysage, à la fois par la qualité de son architecture en pierre et par son intégration harmonieuse dans un environnement naturel préservé.

L'édifice principal, construit en pierre apparente, témoigne d'une architecture rurale robuste et authentique. Sa réhabilitation récente a été menée avec soin, dans un respect manifeste des matériaux d'origine et des volumes initiaux. Le travail de restauration valorise l'expressivité minérale de la façade, tout en préservant l'identité historique du bâtiment.

Le site a également connu des extensions, qui ont été pensées dans une écriture contemporaine sobre, respectueuse de l'existant. Ces volumes supplémentaires s'insèrent discrètement dans l'ensemble bâti, sans altérer la lecture du moulin d'origine, et participent à la revalorisation du site.

Face au moulin, la Reyssouze marque un paysage d'eau apaisant. Deux passerelles piétonnes enjambent la rivière, dessinant des traversées légères et élégantes, qui prolongent la perception du site vers les berges. Un saule pleureur, majestueux et solitaire, complète ce tableau naturel en renforçant l'atmosphère bucolique et paisible du lieu.

L'ensemble forme une composition équilibrée, entre patrimoine bâti et nature vivante, qui fait du moulin Condammaz un point fort du paysage de Malafretaz, à la fois chargé d'histoire et tourné vers des usages contemporains respectueux de son cadre.







• **Prescriptions**

Le moulin Condammaz, par sa structure en pierre apparente, sa réhabilitation de qualité et son implantation en bord de Reyssouze, constitue un élément patrimonial et paysager remarquable du territoire de Malafretaz. Sa préservation repose sur une attention portée à la fois à son architecture, à ses extensions, et à son environnement naturel immédiat.

Il convient en premier lieu de conserver l'authenticité architecturale du bâtiment principal, en maintenant les façades en pierre apparente sans enduit ni traitement inadapté, et en respectant l'équilibre des percements existants. Les matériaux employés pour l'entretien ou les réparations devront rester compatibles avec ceux d'origine, en évitant les solutions modernes dénaturantes.

Les extensions réalisées, bien intégrées, doivent rester lisibles comme des ajouts contemporains. Toute nouvelle intervention devra reprendre cette logique : des volumes simples, des matériaux sobres, et une écriture architecturale respectueuse du bâti ancien sans imitation.

Sur le plan paysager, il est essentiel de préserver la relation directe du moulin avec la rivière. La Reyssouze, les deux passerelles piétonnes, et le grand saule pleureur participent fortement à l'ambiance du lieu. Ces éléments doivent être entretenus avec soin, et les aménagements futurs devront éviter toute rupture dans la continuité paysagère ou visuelle entre le bâti et le cours d'eau.

M6 – ANCIENNE GRANGE A PANS DE BOIS

• Présentation

Cette grange rurale illustre parfaitement l'architecture traditionnelle à pans de bois typique de la Bresse. Elle se compose d'un volume longitudinal simple, couvert d'un toit à deux pans en tuiles canal, débordant généreusement pour abriter les espaces latéraux semi-ouverts.

La façade présente une ossature en bois apparente, formant un maillage régulier de poteaux, sablières et décharges, remplie d'un enduit terreux, aujourd'hui partiellement restauré. Le rythme vertical de la charpente est lisible et donne à l'ensemble un aspect ordonné et typique des constructions agricoles anciennes.

Les percements, portes et fenêtres sont peu nombreux, modestes et bien intégrés dans la trame structurelle. On note des volets pleins en bois ainsi qu'une petite baie grillagée à carreaux de verre qui semble avoir été ajoutée plus récemment. Le mur est ponctué d'éléments de ferronnerie et de roues anciennes fixées en façade, témoignant d'une volonté de mise en scène rustique et mémorielle.

Les parties latérales, en appentis, sont ouvertes et permettent l'abri de matériel agricole ou de vélos. La structure en bois y est plus fonctionnelle, mais conserve l'unité d'ensemble.

Cette grange dégage une forte authenticité rurale, tant par ses matériaux que par la simplicité de sa mise en œuvre. Elle s'inscrit avec harmonie dans son environnement agricole et témoigne d'un savoir-faire vernaculaire bien conservé, où la fonctionnalité rejoint une esthétique sobre et chaleureuse





• **Prescriptions**

La grange présentée constitue un bel exemple d'architecture rurale traditionnelle de la Bresse, caractérisée par son ossature en bois apparente, son remplissage, et son volumétrie simple et fonctionnelle. Pour assurer sa préservation dans le temps et valoriser son caractère patrimonial, plusieurs recommandations peuvent être formulées.

Il est essentiel de maintenir l'ossature bois visible, en assurant un entretien régulier du bois. Le remplissage en torchis ou enduit traditionnel devra être conservé ou restauré avec des matériaux compatibles (terre, chaux, fibres végétales), en évitant les enduits ciment ou les peintures modernes non respirantes.

Les ouvertures existantes doivent être préservées dans leurs proportions modestes, et tout ajout devra s'inscrire dans la trame constructive du pan de bois. Les menuiseries et volets devront être réalisés en bois naturel ou peint, sans recours à des matériaux discordants.

Le gabarit général, la toiture en tuiles canal et les débords de toit généreux font partie de l'identité de la grange. Toute intervention en toiture (réfection, isolation) devra veiller à conserver l'aspect extérieur traditionnel, y compris les débords et charpentes visibles.

Toute adaptation à de nouveaux usages (aménagement intérieur, extension) devra se faire de façon réversible et différenciée, avec des volumes secondaires, discrets, et une architecture sobre, clairement identifiable comme contemporaine.

Ce type de bâtiment, modeste mais évocateur, représente un témoignage précieux du patrimoine rural local. Sa préservation contribue à la mémoire du territoire et peut parfaitement s'inscrire dans une démarche de valorisation culturelle, touristique ou pédagogique.

M7 et M8 – GRANGES A PANS DE BOIS RÉHABILITÉES

• Présentation

Ces granges, typiques de l'architecture bressane, présentent des structures traditionnelles en pans de bois apparents, mise en valeur par un remplissage en briques rouges disposées de manière régulière. Elles témoignent d'un savoir-faire vernaculaire où l'ossature bois reste la trame principale de composition des façades.

Les bâtiments ont conservé leur volume longitudinal simple, coiffés d'un toit à deux pans en tuiles canal, caractéristique des anciennes fermes bressanes.

La réhabilitation a été réalisée avec soin et sobriété, en respectant l'identité du bâtiment tout en y intégrant des percements contemporains de grande qualité. Les ouvertures vitrées, majoritairement en rez-de-chaussée, sont bien proportionnées et discrètement intégrées dans la trame existante, évitant toute rupture avec le rythme du pan de bois. La partie gauche, plus massive et fermée, conserve les grandes portes anciennes en bois, probablement issues de l'ancien usage agricole.

Le jeu subtil entre les matériaux traditionnels – bois, brique, enduit clair – et les éléments contemporains (menuiseries fines, vitrages généreux, aménagement extérieur soigné) participe à la valorisation du bâtiment. L'ajout d'un volume vitré sur l'aile droite, traité en retrait, vient marquer l'évolution de l'usage sans nuire à la perception d'ensemble.

Enfin, l'aménagement paysager met en valeur la façade principale : cour en gravier clair, plantations discrètes, et faible clôture végétalisée offrent une transition douce entre l'espace privé et le domaine public.

Cette réhabilitation réussie incarne un équilibre entre conservation patrimoniale et adaptation contemporaine, révélant tout le potentiel architectural des anciennes granges rurales dans un contexte d'habitat modernisé.





• **Prescriptions**

Les granges présentées constituent un bel exemple d'architecture rurale traditionnelle de la Bresse, caractérisées par leur ossature en bois apparente, leur remplissage en torchis, et leur volumétrie simple et fonctionnelle. Pour assurer leur préservation dans le temps et valoriser leur caractère patrimonial, plusieurs recommandations peuvent être formulées.

Il est essentiel de maintenir l'ossature bois visible, en assurant un entretien régulier du bois. Le remplissage en torchis ou enduit traditionnel devra être conservé ou restauré avec des matériaux compatibles (terre, chaux, fibres végétales), en évitant les enduits ciment ou les peintures modernes non respirantes.

Les ouvertures existantes doivent être préservées dans leurs proportions modestes, et tout ajout devra s'inscrire dans la trame constructive du pan de bois. Les menuiseries et volets devront être réalisés en bois naturel ou peint, sans recours à des matériaux discordants (PVC, aluminium).

Le gabarit général, la toiture en tuiles canal et les débords de toit généreux font partie de l'identité de la grange. Toute intervention en toiture (réfection, isolation) devra veiller à conserver l'aspect extérieur traditionnel, y compris les débords et charpentes visibles.

Toute adaptation à de nouveaux usages (aménagement intérieur, extension) devra se faire de façon réversible et différenciée, avec des volumes secondaires, discrets, et une architecture sobre, clairement identifiable comme contemporaine.

Ce type de bâtiment, modeste mais évocateur, représente un témoignage précieux du patrimoine rural local.

M9 – GRANGE A PANS DE BOIS RÉHABILITÉE

• Présentation

Cette ancienne grange rurale présente une architecture sobre et massive, caractéristique des constructions traditionnelles de plaine. Son volume simple, de forme rectangulaire, est coiffé d'une large toiture à deux pans en tuiles canal, aux débords généreux qui soulignent l'horizontalité de l'ensemble.

La façade principale révèle une réhabilitation de qualité, équilibrant authenticité et modernité. Le soubassement, en pierre apparente soigneusement rejointoyée, affirme le caractère rural et robuste du bâtiment, tandis que la partie haute, enduite à la chaux, conserve une teinte claire et mate respectueuse des teintes traditionnelles locales.

L'ouverture des baies a été traitée avec retenue et rigueur. La composition symétrique et rythmée des percements ordonnancés, de tailles modestes et aux encadrements simples, contribue à l'homogénéité de la façade. Les menuiseries, de teinte sombre et au dessin contemporain, contrastent subtilement avec la pierre et l'enduit tout en s'intégrant discrètement dans l'ensemble.

Les angles du bâtiment sont marqués par un jeu de briques rouges apparentes, témoins de l'appareillage traditionnel utilisé pour renforcer la structure ou corriger les angles, apportant une touche graphique discrète mais précieuse à la façade.

Enfin, l'aménagement paysager reste sobre, avec une simple bande engazonnée en recul de la route, permettant une bonne mise en valeur de l'édifice sans emprise visuelle excessive.

Cette réhabilitation réussie illustre une mise en valeur contemporaine d'un patrimoine rural, où le respect des matériaux, des proportions et des textures d'origine garantit la transmission de l'identité locale tout en assurant confort et usage moderne.





• **Prescriptions**

Ce bâtiment, issu du patrimoine rural local, a fait l'objet d'une réhabilitation soignée qui respecte son volume d'origine, ses matériaux traditionnels et son intégration paysagère. Afin d'en préserver la qualité architecturale et l'harmonie d'ensemble, les prescriptions suivantes sont à envisager.

La grange réhabilitée présente une qualité architecturale à préserver, tant par ses matériaux que par sa forme simple et harmonieuse. Le volume d'origine, à toiture à deux pans, couverte de tuiles canal, doit être conservé sans modification de pente ni surélévation. Les façades en pierre apparente, soigneusement rejointoyées à la chaux, ne doivent pas faire l'objet de recouvrement ou de peinture, et leur entretien devra respecter les techniques traditionnelles.

Les ouvertures existantes, sobres et bien ordonnancées, contribuent à l'équilibre de la façade ; toute création ou modification devra respecter cet alignement, conserver des proportions similaires et employer des matériaux compatibles, notamment pour les menuiseries (bois ou aluminium de teinte foncée). Les chaînages d'angles en briques apparentes sont à maintenir visibles, en tant qu'éléments caractéristiques de la construction.

Les aménagements extérieurs devront rester discrets et végétalisés, afin de ne pas altérer la lecture du bâti ni son insertion dans le paysage rural. Les clôtures, annexes ou allées devront être conçues dans un esprit de sobriété et d'intégration.

Ces prescriptions visent à garantir la durabilité patrimoniale du bâtiment, tout en laissant place à des usages contemporains respectueux du cadre bâti et paysager.

M10 – GRANGE A PANS DE BOIS RÉHABILITÉE

• Présentation

Cette élégante demeure bourgeoise en pierre apparente illustre parfaitement l'architecture résidentielle rurale de la fin du XIXe siècle ou du tout début du XXe siècle, typique des campagnes françaises. Implantée en retrait de la voie, au cœur d'un jardin soigné, la maison dégage une impression d'équilibre, de solidité et de sobriété élégante.

Le bâtiment adopte un plan rectangulaire simple et massif, développé sur deux niveaux, sous une toiture à quatre pans, couverte de tuiles rouges traditionnelles. Cette volumétrie compacte et symétrique confère à l'ensemble une allure imposante et ordonnée. La maçonnerie en pierre apparente, soigneusement entretenue, témoigne du savoir-faire local et d'une volonté d'afficher une certaine distinction sociale à travers un matériau noble et durable tandis que la partie haute, enduite à la chaux, conserve une teinte claire et mate respectueuse des teintes traditionnelles locales. Les encadrements des baies, sont traités en pierre de taille, ce qui renforce à la fois la structure et l'élégance de la façade. Les angles du bâtiment sont marqués par un jeu de briques rouges apparentes, témoins de l'appareillage traditionnel utilisé pour renforcer la structure ou corriger les angles, apportant une touche graphique discrète mais précieuse à la façade.

La distribution des ouvertures est régulière et rigoureusement symétrique, conformément aux canons de l'architecture classique. Les fenêtres, hautes et étroites, sont surmontées d'arcades droites et encadrées de pierre, tandis qu'une porte centrale à double battant marque l'entrée principale. À l'étage, une porte-fenêtre ouvre sur un petit balcon en ferronnerie, ajoutant une touche décorative discrète mais raffinée.





• **Prescriptions**

Ce bâtiment, issu du patrimoine rural local, a fait l'objet d'une réhabilitation soignée qui respecte son volume d'origine, ses matériaux traditionnels et son intégration paysagère. Afin d'en préserver la qualité architecturale et l'harmonie d'ensemble, les prescriptions suivantes sont à envisager.

La grange réhabilitée présente une qualité architecturale à préserver, tant par ses matériaux que par sa forme simple et harmonieuse. Le volume d'origine, à toiture à quatre pans, couverte de tuiles canal, doit être conservé sans modification de pente ni surélévation. Les façades en pierre apparente, soigneusement rejointoyées à la chaux, ne doivent pas faire l'objet de recouvrement ou de peinture, et leur entretien devra respecter les techniques traditionnelles.

Les ouvertures existantes, sobres et bien ordonnancées, contribuent à l'équilibre de la façade ; toute création ou modification devra respecter cet alignement, conserver des proportions similaires et employer des matériaux compatibles, notamment pour les menuiseries (bois ou aluminium de teinte foncée). Les chaînages d'angles en briques apparentes sont à maintenir visibles, en tant qu'éléments caractéristiques de la construction.

Les aménagements extérieurs devront rester discrets et végétalisés, afin de ne pas altérer la lecture du bâti ni son insertion dans le paysage rural. Les clôtures, annexes ou allées devront être conçues dans un esprit de sobriété et d'intégration.

Ces prescriptions visent à garantir la durabilité patrimoniale du bâtiment, tout en laissant place à des usages contemporains respectueux du cadre bâti et paysager.

M11 – ÉGLISE ET SA PLACE

• Présentation

L'église paroissiale se distingue par une architecture modeste mais harmonieuse, caractéristique des édifices religieux ruraux. Elle présente une façade principale en briques rouges apparentes, qui lui confère une forte identité visuelle. Ce choix de matériau, relativement rare dans certaines régions françaises, évoque une tradition constructive spécifique, peut-être influencée par l'architecture du nord-est de la France ou par une volonté de marquer symboliquement la façade occidentale.

Le portail d'entrée, cintré et encadré de pierre blanche, s'inscrit dans un registre classique. Il est surmonté d'une rosace centrale, également cerclée de pierre, apportant une touche de légèreté à l'ensemble de la façade. Le pignon est couronné par un clocher élancé, coiffé d'une flèche sombre, vraisemblablement en ardoise ou en zinc, surmontée d'une croix métallique. Cette verticalité, bien que sobre, accentue la vocation spirituelle du lieu.

Les élévations latérales et l'arrière de l'édifice sont enduits d'un crépi clair, créant un contraste net avec la façade en briques. Les toitures à deux pans sont couvertes de tuiles rouges, dans le respect de l'harmonie des bâtis environnants.

La place située devant l'église constitue un espace central de la vie communale, à la fois lieu de rassemblement, de passage et de mémoire. Aménagée avec sobriété, elle accueille un monument aux morts.





• **Prescriptions**

Afin de préserver la qualité architecturale, historique et paysagère de l'ensemble formé par l'église paroissiale, sa place et le monument aux morts, les prescriptions suivantes doivent être mises en œuvre. Ces orientations visent à assurer la conservation du patrimoine bâti et de son environnement immédiat, tout en maintenant une cohérence paysagère durable.

La façade principale en briques apparentes doit être conservée dans son état d'origine. Toute intervention (nettoyage, rejointoiement, remplacement de briques) devra se faire avec des matériaux et techniques compatibles, dans le respect du module et de la teinte d'origine.

Les façades enduites doivent être entretenues avec des enduits à la chaux ou à base de liants traditionnels. Toute réfection devra éviter les enduits au ciment ou trop lisses, qui dénatureraient l'aspect d'origine.

Les baies doivent conserver leur dessin d'origine, et toute modification (remplacement de menuiseries, création d'ouverture) sera proscrite, sauf avis conforme d'un architecte du patrimoine.

Concernant la place, les revêtements au sol (enrobé, pavés, graviers stabilisés) devront être sobres, perméables si possible, et choisis en harmonie avec le caractère patrimonial du lieu. L'utilisation de matériaux industriels ou colorés est à proscrire. Tout ajout (bancs, candélabres, panneaux) devra être réversible, de style sobre et discret, en matériaux nobles (bois, métal peint, fonte) et sans emprise visuelle sur le monument ou l'église.

L'arbre existant doit être préservé. Toute nouvelle plantation devra s'inspirer des essences locales, être adaptée à l'échelle du site et ne pas masquer les façades ou perturber les perspectives.

M12 – HABITATION À PANS DE BOIS

• Présentation

L'édifice présenté est une ancienne grange rurale, typique de l'architecture vernaculaire de la Bresse.

La construction repose sur une ossature en pans de bois apparents, structurée par un système de poteaux, sablières et décharges obliques, formant un maillage régulier sur toute la façade. Ce squelette en bois, typique des bâtis agricoles traditionnels, a été conservé dans sa forme d'origine, témoignant d'un travail de réhabilitation respectueux.

Les remplissages entre pans sont constitués de deux types d'enduits :

- Des parties en torchis chaulées (blanches), sobres et classiques.
- D'autres segments en petits moellons de briques rouges apparentes ajoutant de la texture et du rythme à la façade.

Ce contraste entre bois foncé, blanc enduit et brique rouge crée un jeu de matières chaleureux et typiquement régional.

La couverture est composée de tuiles canal (ton brun/rouge), posées sur une charpente de faible pente. La ligne de faîtage est basse, fidèle à la typologie des bâtiments agricoles traditionnels conçus pour des fonctions de stockage ou d'élevage.

La toiture intègre un velux discret, modernisation utile qui permet d'apporter de la lumière naturelle sous comble, tout en restant peu intrusif sur l'aspect patrimonial de la couverture.

Dans le cadre de sa transformation en habitation, la grange a été percée de baies vitrées et de fenêtres modernes. Ces interventions ont été faites de manière relativement sobre, avec un souci d'intégration. Les menuiseries, bien que modernes, ne viennent pas dénaturer la lecture d'ensemble du bâtiment.

Cette ancienne grange à pans de bois constitue un exemple réussi de reconversion patrimoniale : elle conserve les grandes lignes de son architecture d'origine tout en répondant aux besoins contemporains d'habitation. L'ossature en bois et les remplissages hétérogènes sont mis en valeur avec équilibre, et les aménagements modernes restent mesurés et réversibles. L'ensemble témoigne d'une volonté de transmission du bâti rural dans le respect de son identité architecturale.



• **Prescriptions**

L'ancienne grange à pans de bois, reconvertie en habitation, constitue un témoin précieux de l'architecture rurale traditionnelle. Sa préservation impose le respect de son authenticité matérielle, de sa structure constructive et de son intégration paysagère. Les prescriptions suivantes visent à encadrer les interventions futures et à garantir la qualité patrimoniale du bâtiment.

La structure à pans de bois, élément central de l'identité du bâtiment, doit être conservée dans son intégralité. Aucun élément de la trame (poteaux, sablières, décharges, entrails) ne peut être supprimé ou masqué. En cas de dégradation, les pièces en bois devront être restaurées ou remplacées à l'identique, avec des essences, selon des techniques traditionnelles. Les bois apparents ne devront pas être peints ou vernis de manière brillante, mais simplement protégés avec des lasures naturelles ou teintées, permettant de conserver la lecture du matériau d'origine.

Les remplissages entre pans doivent être conservés dans leur diversité actuelle. Toute intervention devra privilégier des matériaux similaires à ceux d'origine, en évitant absolument les matériaux modernes non compatibles. Les enduits devront être réalisés à base de chaux naturelle, avec une finition sobre, respectant la teinte blanche ou beige claire traditionnelle. Les briques utilisées en remplissage devront être de terre cuite, non industrielles, et posées à la main selon les méthodes traditionnelles.

Les ouvertures créées lors de la transformation en habitation doivent conserver leurs proportions actuelles, sans élargissement ni multiplication. Toute nouvelle ouverture devra être limitée, discrète, et intégrée dans la trame structurelle existante sans rompre l'équilibre du colombage.

La toiture doit rester recouverte de tuiles canal selon le modèle d'origine. Les teintes devront se maintenir dans une gamme traditionnelle (rouge brun, rouge sombre, vieilli). Les lucarnes et fenêtres de toit sont tolérées à condition qu'elles soient implantées en faible nombre, de manière discrète et exclusivement sur les pans de toiture non visibles depuis la voie publique. La charpente d'origine devra être conservée, entretenue et, en cas de nécessité, restaurée dans le respect de son dessin traditionnel.

L'ancienne grange à pans de bois reconvertie en habitation représente un patrimoine rural de grande valeur. Sa conservation, dans le respect de ses matériaux, de sa structure et de son esprit d'origine, est essentielle pour la transmission d'un savoir-faire traditionnel et pour le maintien d'une identité locale authentique.

M13 – GRANGE À PANS DE BOIS DU DOMAINES DES BROUILLES

• Présentation

Le bâtiment présenté est une ancienne grange rurale à pans de bois, typique de l'architecture traditionnelle de la Bresse. Il a été soigneusement réhabilité en structure d'habitation ou d'accueil tout en préservant son caractère authentique.

La façade principale illustre clairement une construction à ossature en bois apparente, avec un remplissage en torchis, caractéristique des bâtiments à colombages. Le bois, vraisemblablement en chêne ou en pin ancien, reste visible et constitue un élément fort de l'identité visuelle du bâtiment.

Le bâtiment est couvert d'une toiture à deux pans (à croupes très légèrement tombantes) en tuiles rouges canal, avec une faible inclinaison, ce qui est typique de la région. Elle s'étend généreusement au-delà des murs, créant des débords de toit protecteurs contre les intempéries.

La façade longue et linéaire comporte plusieurs portes en bois, de style rustique, et de fenêtres de tailles variées, certaines modernes, mais intégrées discrètement dans l'ancien bâti. Deux escaliers extérieurs en bois donnent accès à des entrées surélevées.

La cour gravillonnée et le jardin fleuri à l'avant renforcent le caractère rural et accueillant du lieu.





• **Prescriptions**

L'ancienne grange à pans de bois, reconvertie en lieu d'accueil, constitue un témoin précieux de l'architecture rurale traditionnelle. Sa préservation impose le respect de son authenticité matérielle, de sa structure constructive et de son intégration paysagère. Les prescriptions suivantes visent à encadrer les interventions futures et à garantir la qualité patrimoniale du bâtiment.

L'ossature en bois (colombages) doit être conservée dans son état visible actuel. Toute intervention doit respecter l'assemblage d'origine et les essences utilisées. Les bois altérés doivent être remplacés à l'identique, avec des techniques traditionnelles.

Les remplissages entre les pans de bois doivent conserver leur aspect traditionnel. La teinte du parement doit rester dans une palette ocre, beige clair ou pierre, afin de préserver l'unité visuelle.

La couverture en tuiles canal ou similaires doit être maintenue, avec possibilité de remplacement à l'identique en cas de détérioration. Aucun élément métallique ou moderne (zinc, bac acier, panneaux solaires visibles) ne devra être ajouté sur les versants visibles depuis l'espace public. Les débords de toit doivent être conservés avec leur charpente en bois d'origine.

Les menuiseries bois doivent être restaurées ou remplacées à l'identique, en bois massif avec finition traditionnelle. Les volets battants doivent être en bois plein, dans des tons sobres.

Les abords immédiats du bâtiment doivent conserver un aspect rural et sobre.

Les éléments modernes (antennes, climatisation, caméras) doivent être invisibles depuis l'espace public ou intégrés de manière discrète.

L'ancienne grange à pans de bois reconvertie en lieu d'accueil représente un patrimoine rural de grande valeur. Sa conservation, dans le respect de ses matériaux, de sa structure et de son esprit d'origine, est essentielle pour la transmission d'un savoir-faire traditionnel et pour le maintien d'une identité locale authentique.

M14 – GRANGE À PANS D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

• Présentation

Ce bâtiment rural, de type grange-étable, présente une composition linéaire caractéristique des fermes d'habitation de plaine. Il se distingue par la juxtaposition harmonieuse d'une structure à pans de bois traditionnelle et d'une extension maçonnée en pierre enduite, témoignant des évolutions successives de l'usage agricole et domestique du site.

La partie droite du bâtiment conserve une architecture à pans de bois apparents avec remplissage en briques. Les colombages forment un maillage régulier et dense, typique des constructions rurales anciennes de type bressan. Deux larges portes en bois rappellent la fonction d'origine : grange ou stockage de matériel agricole. Le bois, patiné par le temps, conserve une teinte sombre naturelle, contrastant avec les remplissages plus clairs.

En continuité, l'autre partie constitue une extension en maçonnerie, partiellement enduite, où les pierres des murs sont visibles en soubassement ou en encadrement d'ouverture. L'enduit clair unifie les façades, tout en conservant des éléments en pierre apparente qui soulignent l'authenticité et le respect du bâti ancien. Plusieurs ouvertures ont été créées ou transformées. Les menuiseries, bien que d'inspiration moderne, restent sobres et cohérentes avec l'esprit rural du lieu.

L'ensemble du bâtiment est couvert par une toiture unitaire à deux pans, en tuiles mécaniques rouges, qui assure la continuité visuelle entre les deux volumes bâtis, malgré leurs différences de matériaux et d'époques. Cette homogénéité de couverture renforce la cohérence architecturale du site.





• **Prescriptions**

Le bâtiment concerné, composé d'une grange à pans de bois traditionnelle et d'une extension maçonnerie en pierre et enduit, constitue un témoignage important du bâti rural ancien. Afin d'en assurer la préservation, toute intervention devra s'inscrire dans une démarche respectueuse de son caractère architectural, de ses matériaux d'origine et de son intégration paysagère.

La structure à pans de bois, située sur la partie orientale, devra être conservée dans son intégralité. Les bois de colombage, patinés par le temps, devront être entretenus avec soin. Toute pièce dégradée sera remplacée à l'identique. Le remplissage entre les pans devra être restauré avec des matériaux compatibles avec le bâti ancien.

L'extension en maçonnerie enduite et pierre devra également conserver son authenticité.

La couverture en tuiles mécaniques rouges, qui unifie les différentes parties du bâtiment, devra être maintenue. Les tuiles seront remplacées à l'identique en cas de dégradation. La pente, la ligne de faîtage et les débords actuels devront être strictement conservés. Tout équipement technique (panneaux solaires, antennes, ventilations) devra être implanté de manière discrète, non visible depuis les abords immédiats.

Les menuiseries, qu'elles soient anciennes ou récentes, devront conserver un aspect sobre et traditionnel. Le bois massif est à privilégier. Les menuiseries modernes éventuelles devront s'inscrire dans une continuité esthétique (couleurs naturelles, finition mate, matériaux de qualité). Aucun nouveau percement ne pourra être réalisé sans justification technique et insertion paysagère validée.

Enfin, toute transformation devra respecter la logique constructive du bâtiment et sa valeur patrimoniale. Une attention particulière sera portée à la réversibilité des interventions, à l'usage de matériaux compatibles avec les structures anciennes, et à la conservation de la lecture unitaire du bâtiment dans son ensemble.